

3ème Tournoi Seniors du B.C.F

Règlement intérieur du tournoi de FONTENILLES les 15 et 16 Mars 2015.

1. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
2. Le tournoi numéro d'autorisation 14.MP.31/Ti.F.A/002 de la Ligue Midi Pyrénées de Badminton.
3. Tout(e) participant(e) doit être en règle avec sa fédération et en possession de sa licence compétition.
4. D'une manière générale, les règles et règlement régissant ce tournoi sont ceux de la Fédération Française de Badminton.
5. Le juge-arbitre désigné par le club de Fontenilles en accord avec la Ligue Midi Pyrénées de Badminton est M. Olivier DANIELOU. Les décisions du juge-arbitre est sans appel.
6. Le club de Fontenilles décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'incident ou d'accident dans l'enceinte et aux abords de gymnases de Génibrat.
7. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagement mal ou incomplètement remplies, ne respectant pas les directives qui s'y trouvent mentionnées, seront supportées par les joueurs.
8. **QUATRE** séries (**C**, **D+** et **D-** et **NC**) sont prévues, avec **CINQ** tableaux pour chaque série : **Simple Homme, Simple Dame, Double Dame, Double Homme et Double Mixte**. Les inscriptions sont ouvertes à **2 tableaux par joueur ou joueuse**. **Le tournoi est ouvert aux catégories junior et sénior**.
9. Aucune inscription ne sera acceptée après la limite du **02 mars 2015**. Le nombre de joueurs par tableau peut être lui-même limité par le Comité d'Organisation. Ce même comité se réserve le droit de regrouper des catégories si le nombre d'inscrits y est trop faible. En cas d'inscription non prise en compte, le joueur sera immédiatement informé par courrier ou e-mail.
10. Tout(e) participant(e) doit se faire pointer à l'accueil à l'intérieur du gymnase de Génibrat dès son arrivé.
11. Le tournoi se déroulera en auto arbitrage.
12. Les matchs se joueront en volant en plume homologués par la Fédération Française de Badminton. Pour les joueurs non classés, le volant plastique sera toléré. Les volants ne sont pas fournis par le Comité d'Organisation. En cas de litige, le volant par défaut sera le volant en plastique ou en plume suivant la catégorie, homologué par la FFBA.
13. Les rencontres suivront l'échéancier prédéfini. Les épreuves seront disputées en 2 sets gagnants de 21 points par système de poule suivi d'élimination directe. Cependant, le Comité d'Organisation se réserve le droit, en accord avec le juge-arbitre,
 - De modifier et/ou de compléter à tout moment les tableaux en cas de nécessité.
 - De changer à tout moment le mode d'élimination pour un bon déroulement du tournoi.
14. A l'appel de son nom, tout(e) participant(e) qui ne se présente pas sur le terrain désigné au troisième appel pourra être disqualifié(e) par le juge-arbitre quel que soit le niveau atteint par la compétition.
15. Tout(e) participant(e) dispose de trois minutes entre le premier appel et le début du match. La durée de repos entre deux matchs sera de vingt minutes minimum.
16. Un volant touchant les parties mobiles de la structure sera à remettre au maximum 2 fois de suite au service uniquement. Cela sera considéré comme une faute en cours de jeu.
17. Une tenue de Badminton conforme aux règlements et circulaires en vigueur de la Fédération Française de Badminton est exigée sur tous les terrains.
18. Tout(e) participant(e) doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match. La fourniture des volants se fera au partage entre les deux joueurs ou équipes. Aucun(e) participant(e) ne peut quitter le terrain pendant son match sans l'accord du juge-arbitre.
19. Tout(e) participant(e) devant s'absenter du gymnase, quelles qu'en soient la raison et la durée, doit prévenir le juge-arbitre du gymnase sous peine de disqualification à l'appel de son match.
20. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout(e) participant(e) qui ne respecterait pas un seul point de ce règlement.
21. L'utilisation de substance et/ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste officielle des produits dopants est publiée par le ministère chargé des sports.
22. Tout(e) participant(e) doit connaître les sanctions encourues en cas de « forfait » **après la date du tirage au sort** (voir règlement des forfaits). Tout(e) participant(e) doit prévenir le Comité d'Organisation de sa non-participation, adressera et postera dans les délais impartis les pièces justificatives à la commission « Compétitions » de la ligue Midi-Pyrénées.
23. En cas de forfait et d'absence de certificat médical, **les droits d'engagement resteront acquis** au Comité d'Organisation.

Le Comité d'organisation remercie par avance toutes les participantes et tous les participants qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi.